

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE

-Tunis Re-

SIEGE SOCIAL : 12 AVENUE DU JAPON MONTPLAISIR - 1002 TUNIS

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » sont invités à assister à la réunion de L'Assemblée Générale Extraordinaire prévue pour le Vendredi 24 Avril 2026 à 11H00 mn, au siège de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » 12, Avenue du Japon, Montplaisir – Tunis, a l'effet de délibérer l'ordre du Jour suivant :

9. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'opération de l'augmentation du capital de la société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » ;
10. Augmentation du capital de « Tunis Re » de 100 millions de dinars (75 millions Dinars en apport en numéraire et 25 millions de Dinars par incorporation des réserves) pour le porter de 100 millions à 200 millions de dinars,
11. Modification corrélative des Statuts de Tunis Re
12. Pouvoir pour accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité

Remarque :

Conformément à l'article 43 des statuts de la société, l'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu que ces derniers aient été libérées des versements exigibles.

Les différents documents et rapports relatifs aux points inscrits à l'ordre de jour de l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège de société et ce dans les délais règlementaires.